

**MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX**

**10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX**

**Tél : 04 77 24 60 45**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON**

**CANTON DE BOEN**

**ARRETE PERMANENT N° A 2023-09-03**  
**PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**ET DU STATIONNEMENT**  
**A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - ZAC des Plaines, Rue des Chênes, 42164 BONSON - agissant pour le compte du SIEL dans la commune, déclare pouvoir intervenir à tout moment sur les réseaux d'Electricité et d'Eclairage Public :

- Maintenance
- Travaux Neufs
- Charge d'Exploitation et Entretien des Installations d'Eclairage Public
- Illuminations Festives

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de règlementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sont interdits sur l'ensemble des voies situé à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au **31/12/2024**

Toutes les mesures devront être prises par BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

**ARTICLE 3** : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

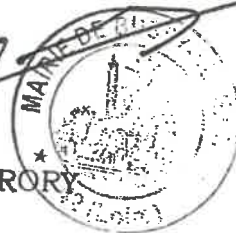
**ARTICLE 4** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5** : Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Directeur de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Fait à Bussy-Albieux,  
Le 28 Septembre 2023

Le Maire  
Serge DERORY



Affichage fait le ..... 02 OCT. 2023 ..... numériquement